

DELIBERATION DD2023_166

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 15 décembre 2023

LE 21 décembre 2023, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Delphine LABAILS

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	62
Votants	75
Pouvoirs	13

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET POUR UN EMPLOI D'ANIMATEUR/TRICE "ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE"

PRESENTS :

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. CURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, M. REYNET, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. PERPEROT, M. SERRE, M. MARTY, M. BIDAUD, M. PARVAUD, M. FALLOUS, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. PIERRE NADAL, M. CHANSARD, M. BELLOTEAU, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. DELCROS, Mme FRANCESINI, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, Mme DUPUY, Mme MARCHAND, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme MOULHARAT, M. PERIER, Mme MONTEIL-MAYAUD

ABSENT(S) EXCUSE(S) :

Mme DRUILLOLE, M. LARENAUDIE, M. TALLET, M. MALLET, Mme LUMELLO, Mme DOAT, Mme FAVARD, Mme LANDON

POUVOIR(S) :

M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON
M. RATIER donne pouvoir à M. PARVAUD
Mme TOURNIER donne pouvoir à M. LECOMTE
Mme ARNAUD donne pouvoir à M. BIDAUD
M. JAUBERTIE donne pouvoir à M. NOYER
Mme ESCLAFFER donne pouvoir à M. DENIS
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LAGUIONIE
M. CADET donne pouvoir à M. SUDREAU
M. LAVITOLA donne pouvoir à Mme MARCHAND
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. BARROUX
Mme REYS donne pouvoir à M. VADILLO
Mme CHERBERO donne pouvoir à M. MARSAC

RECRUTEMENT D'UN CONTRAT DE PROJET POUR UN EMPLOI D'ANIMATEUR/TRICE "ATLAS DE LA BIODIVERSITÉ COMMUNALE"

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux a obtenu un soutien financier de l'Office Français de la Biodiversité, pour animer et coordonner une démarche d'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC) sur 43 communes, de 2023 à 2025 inclus.

Que les objectifs du projet sont de :

- Rassembler, compléter les connaissances sur le patrimoine naturel afin d'identifier et inscrire les enjeux de préservation de cette biodiversité dans les politiques publiques communales et intercommunales, notamment en contribuant à l'élaboration, la mise à jour et la mise en œuvre des documents d'urbanisme (PLUI) et des autres documents stratégiques (PCAET par exemple).
- Faire de la connaissance et de la préservation de la biodiversité un enjeu partagé par tous, élus, agents communaux, habitants, acteurs économiques...
- Impliquer les élus, agents et habitants dans l'amélioration de la gestion des espaces publics des communes et de l'agglomération et les sensibiliser à la prise en compte de la biodiversité dans les espaces privés (parcs et jardins, zones urbanisées et bâti, espaces agricoles...)

Que le financement de ce poste sera assuré à 100 % par le budget dédié à l'Atlas de la Biodiversité communale qui dispose de subventions de l'Office Français de la Biodiversité pour sa réalisation de 2023 à 2025.

Considérant que l'agent recruté aura pour missions principales de :

- Elaborer et animer le plan de sensibilisation et d'animation de l'atlas de la biodiversité intercommunal, en lien avec les agents de la MCTE et du Syndicat Mixte du Bassin de l'Isle, ainsi qu'en partenariat avec le prestataire retenu pour assurer les outils et mission pédagogiques auprès des scolaires et périscolaires.
- Coordonner et/ou réaliser des actions de formation et de sensibilisation des différents acteurs à la biodiversité dans leur environnement professionnel ou personnel.
- Se former à la fresque de la biodiversité et animer des ateliers sur l'ensemble du territoire
- Intégrer et/ou faire le lien avec d'autres actions d'animations ou événements portés par la structures ou ses partenaires sur les thématiques environnementales, touristiques, économiques...
- Mobiliser et accompagner les acteurs locaux dans la mise en œuvre d'actions en faveur de la biodiversité.
- Contribuer à la promotion et la communication du projet via différents canaux de diffusion (presse, réseaux sociaux, site internet...), et par différents moyens (reportages de terrain, vidéos, articles, etc.), en lien étroit avec le service communication du Grand Périgueux.
- Faire le lien avec l'application « aux actes » développée sur le territoire et animer par le CAUE 24
- Animer le CoComBio, le Comité communautaire de la biodiversité qui rassemble les élus communaux référents.
- Rédiger et diffuser un rapport sur l'ensemble des animations réalisées dans le cadre de ce projet ABC

Qu'il est proposé de recruter un animateur/trice ABC au sein de la direction Mission Climat Transition Écologique (MCTE), afin de piloter cette mission.

Que cet emploi serait pourvu au moyen d'un contrat de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 (contractuel sur emploi non permanent, à temps complet de catégorie B, sur la base du cadre d'emplois des techniciens territoriaux).

Que le contrat sera d'une durée de deux ans, renouvelable par reconduction expresse pour la durée du projet et au maximum 6 ans. La rémunération de l'agent sera fonction de son expérience et de ses diplômes en référence aux cadres d'emplois ci-dessus.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :

- Décide de recruter un animateur/trice ABC, en contrat de projet, contractuel sur emploi non permanent, à temps complet de catégorie B, sur la base du cadre d'emplois des techniciens territoriaux, à compter du 1^{er} janvier 2024. L'indice majoré de rémunération de l'agent sera fonction de son expérience et de ses diplômes. Ce contrat sera d'une durée de deux ans, renouvelable par reconduction expresse pour une durée totale de contrats de 6 ans maximum (sauf si fin du projet avant le terme du contrat ou de la période) ;
- de prévoir les crédits nécessaires ;
- Autorise le Président à signer les documents *ad hoc*.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération publiée le 10/01/2024	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 10/01/2024	Périgueux, le 10/01/2024
	Le Président, Jacques AUZOU

